

# COMMUNE DE LES ARQUES (LOT)

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (ANNEXE 3)

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État au plus tard le 15 juillet de la même année. Par cet acte, le Conseil municipal :

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs

Le compte administratif peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux

### SOMMAIRE

#### 1 La section de Fonctionnement

##### 1.1 Dépenses

##### 1.2 Recettes

La fiscalité

Les dotations de l'état

#### 2 La section d'investissement

##### 2.1 Dépenses

Les projets réalisés

##### 2.2 Recettes

Les subventions

Les dotations de l'état

Les emprunts

#### 3 Données synthétiques du compte administratif

##### 3.1 Vue d'ensemble : budgétisé/liquidé

##### 3.2 Ratios

##### 3.3 Etat de la dette

## 1 La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits).

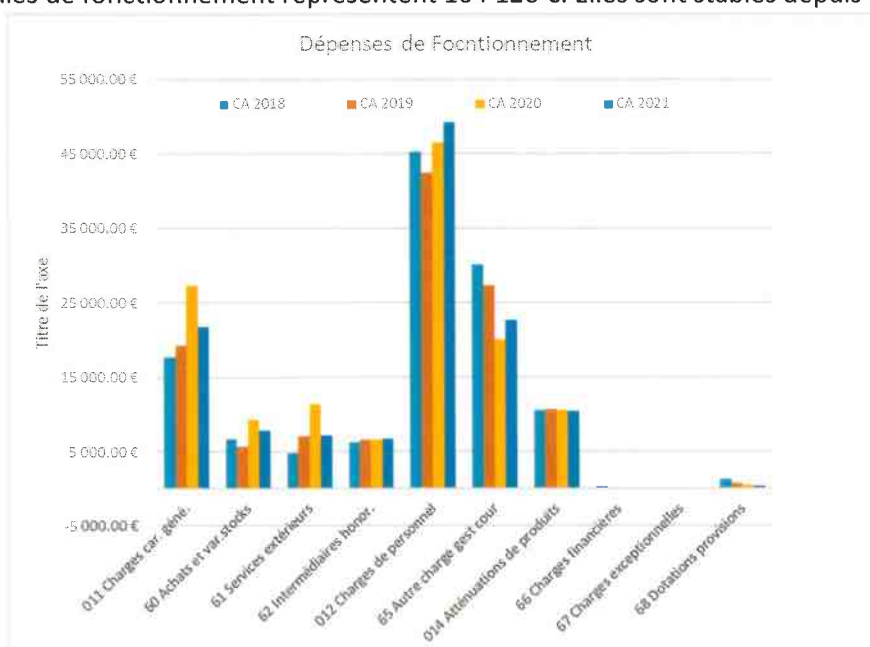
### 1.1 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) qui comprennent les dépenses courantes : les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- Les salaires (Chapitre 012- remboursement de salaire chapitre 013) représentent environ 35.16 % des dépenses de fonctionnement de la commune,
- Les prestations de services effectuées et les contributions obligatoires (Chapitre 65) : remboursement des frais d'école, participation au service départemental d'incendie, les subventions versées aux associations 21.71 %
- Les intérêts des emprunts à payer sont eux comptabilisés au chapitre 66.
- Les reversements de fiscalité (Chapitre 014 Atténuation de produits) de la commune s'élève à 10 448 € dont 292 € au profit de la communauté de communes Cazals-Salviac et de 10 107 € au profit du fond national de garantie (c'est une partie de vos impôts qui repartent dans un pot commun suite à la réforme de la taxe professionnelle)

Dépenses réelles de fonctionnement		104 126
011	Charges à caractère général	21 760
012	Frais de personnel	49 230
65	Autres charges de gestion courante	22 605
014	Atténuation de produits	10 448
66	Charges financières	83
67	Charges exceptionnelles	0
022	Dépenses imprévues	0

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 104 126 €. Elles sont stables depuis trois ans

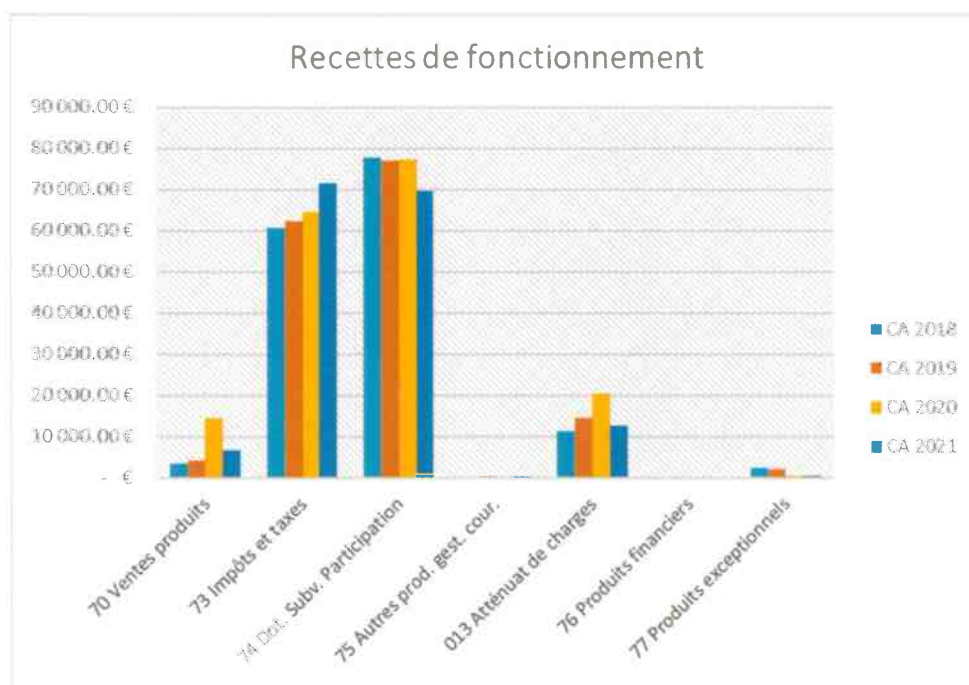


## 1.2 Recettes

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Recettes réelles de fonctionnement		161 384
70	Produits des services	6 768
73	Impôts et taxes	71 662
74	Dotations	69 567
75	Autres produits de gestion courantes	372
013	Atténuation de charges	12 620
77	Produits financiers	396
78	Produits exceptionnels	0

Les recettes de fonctionnement représentent 161 384 €. Elles sont stables depuis trois ans



La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021

FISCALITE	Taux Commune	Taux moyens département du Lot
Taxe sur les logements Vacants	8.40%	
Taxe sur le Foncier Bâti	30.45%	46.36%
Taxe sur le Foncier non Bâti	41.65%	152.91%
Cotisation Foncière des Entreprises	11.93%	30.44%

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 53 896 €.

Les dotations de l'état

Les dotations de l'Etat sont de deux sortes : La dotation globale forfaitaire (dite DGF) et les dotations compensatrices de fiscalité

La DGF pour l'année 2021 est de 63 512 € soit 308 € par habitants

Les allocations compensatrices s'élèvent à 1039 € soit une perte de 2593 € suite à la réforme de la fiscalité (taxe habitation)

## 2 La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrences et de quotidiennetés, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement à trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

### 2.1 Dépenses

Les dépenses d'investissement sont celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

La commune a dépensé 134 813 € en dépenses d'investissements

Dépenses réelles d'investissement		258 052
21	Travaux + MMO	232 459
16	Remboursement emprunt	17 964
21	Matériels	7 629
20	Dépenses imprévues	0

#### 2.1.1 Les projets réalisés

Cette année la commune a réalisé les projets suivants :

Réserve Incendie au lieu-dit « Lestours »

Le début des travaux de la salle communale

L'achat de la propriété dans le centre bourg : futurs logements communaux

### 2.2 Recettes

Les recettes dites patrimoniales sont les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...), le remboursement de la TVA.

La commune a réalisé 190 304 € de recettes d'investissements

Recettes réelles d'investissement		190 304
13	Subventions	14 962
16	Réalisation emprunt	160 000
10	Dotations	15 342
024	Produits des cessions	0

#### 2.2.1 Les subventions

Répartition des subventions perçues en 2021

Chapitre 13 Subvention				14 962.00
Etat				7 483.00
Région				0.00
Département				7 479.00

### 2.2.2 Les dotations de l'état :

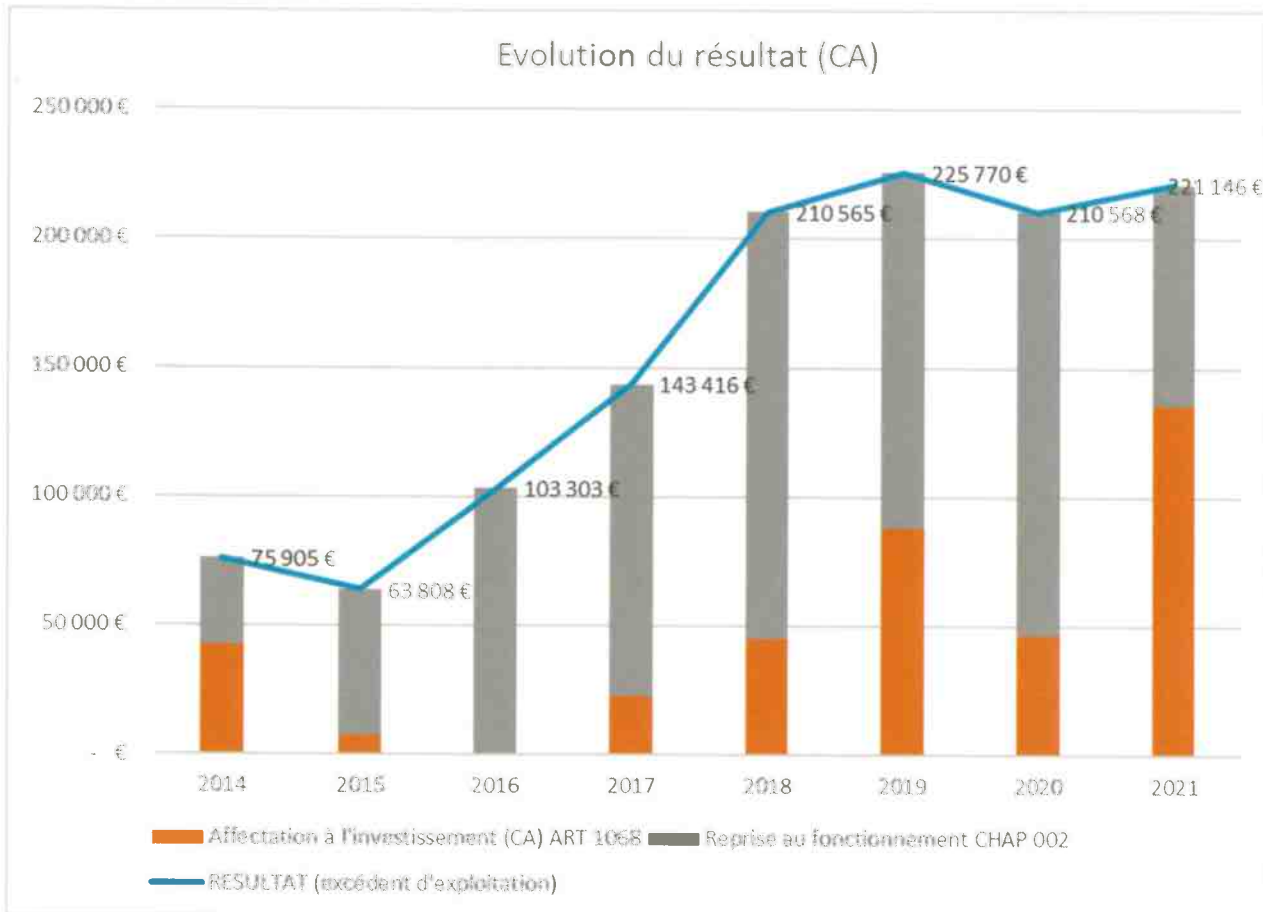
La commune a perçu 10840.12 € de remboursement de TVA et 4502.02 € de taxe d'aménagement

### 2.2.3 Les emprunts

La commune a contracté un emprunt de 160 000 € à un taux de 0.72% sur 15 ans pour l'achat de la propriété en centre bourg.

## 3 Données synthétiques du compte administratif

### 3.1 Vue d'ensemble :



### 3.2 Ratios

Population légale au 01 janvier 2021 (Source Insee) : 206

Données comparatives issues de la DGCL : Les collectivités locales en chiffres 2021

Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		505.47 €	588.36 €
Ratio 2	Produit des impositions directes/population		271.33 €	312.28 €
Ratio 2 bis	Produits des impositions (y compris reversement de fiscalité)/population		238.83 €	333.59 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / population		783.42 €	769.87 €
Ratio 4	dépenses brutes d'équipement / population		1 165.48 €	269.02 €
Ratio 5	Dette/Population		1 148.20 €	546.18 €
Ratio 6	DGF/Population		308.31 €	162.70 €
Ratio 7	dépenses de personnel / RRF		30.50%	35.80%
Ratio 8	Produits des impositions directes/potentiel fiscal		145.95 €	
Ratio 9	Marge d'autofinancement : DRF+DETTE / RRF		64.52%	86.70%
Ratio 10	Dépenses brutes d'équipement / RRF	taux d'équipement	159.90%	35%
Ratio 11	Dette/RRF	taux d'endettement	146.56%	70.90%

Les calculs des ratios sont donnés à titre indicatif. Vous pouvez consulter les définitifs en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

<https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex? flowId=accueilcclloc-flow&=&refererExecution=e3s6&pagerecherche=communesgroupement>

Les Ratio 4,5, 10 et 11 sont à pondérer du fait du lancement des deux équipements prévus lors de ce mandat électoral : construction d'une salle communale et achat de la propriété en centre bourg pour la réalisation de logement communaux.

Potentiel fiscal : Base locales * taux moyens	491	590 médiane
Potentiel financier	656	692 médiane

Source : [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=122499,5568488,31365,18873&c=indicator&i=potentiel\\_fin.pot\\_fin\\_hab&s=2020&selcod\\_geo=46008&view=map36](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=122499,5568488,31365,18873&c=indicator&i=potentiel_fin.pot_fin_hab&s=2020&selcod_geo=46008&view=map36)

Le potentiel fiscal et le potentiel financier permettent d'apprécier les ressources fiscales libres d'emploi que peut mobiliser une commune : La commune est dans la médiane nationale.

### 3.3 Etat de la dette

Au cours de l'année 2020, la collectivité a souscrit un emprunt auprès de l'agence France locale pour l'achat de la grange, future salle communale, pour un montant de 90 000 euros à un taux de 0.10% remboursable sur 5 ans. La commune a contracté un emprunt de 160 000 € en 2021 à un taux de 0.72% sur 15 ans pour l'achat de la propriété en centre bourg. Deux emprunts sont donc en cours pour un capital restant dû au 31/12/2021 de 236 528.67 € soit un remboursement pour l'exercice 2021 de 17964.02 €

Etat de la dette au 31/12/2021 : 236 528.67 €

Montant des amortissements 2021 : 17 964.02 €

Montant des intérêts 2021 : 83.26 €

### Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031
1879	ACHAT BOURG LOGEMENT	11 198.64	11 262.64	11 262.64	11 262.64	11 262.64	11 262.64	11 262.64	11 262.64	11 262.64	11 262.64
2020-1518	ACHAT GRANGE	18 047.28	18 047.28	18 047.28	18 047.28	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL SELECTION</b>		<b>29 245.92</b>	<b>29 309.92</b>	<b>29 309.92</b>	<b>29 309.92</b>	<b>11 262.64</b>	<b>11 262.64</b>	<b>11 262.64</b>	<b>11 262.64</b>	<b>11 262.64</b>	<b>11 262.64</b>

Cet endettement est compensé par le fait que les élus ne prennent aucune indemnité de fonction à la commune

En effet selon les barèmes en cours l'économie pour la commune s'élève à **21 142.80 €** par an.

Circulaire du 09/01/2019	Article L 2123-23 du CGCT			
	Montant			
Indemnité Maire	991.80 €			
Indemnité Adjoint	385.05 €			
Indemnité Adjoint	385.05 €			
Indemnité mensuelle brute	1 761.90 €			
Nombre de mois	12.00 €			
Indemnité annuelle brute	<b>21 142.80 €</b>			

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/le-regime-indemnitare-des-elus>

Les Arques le 02/03/2021

**Les Ratio 4,5, 10 et 11 sont à pondérer du fait du lancement des deux équipements prévus lors de ce mandat électoral : construction d'une salle communale et achat de la propriété en centre bourg pour la réalisation de logement communaux.**

Potentiel fiscal : Base locales * taux moyens	491	590 médiane
Potentiel financier	656	692 médiane

Source : [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=122499,5568488,31365,18873&c=indicator&i=potentiel\\_fin.pot\\_fin\\_hab&s=2020&selcod\\_geo=46008&view=map36](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=122499,5568488,31365,18873&c=indicator&i=potentiel_fin.pot_fin_hab&s=2020&selcod_geo=46008&view=map36)

Le potentiel fiscal et le potentiel financier permettent d'apprécier les ressources fiscales libres d'emploi que peut mobiliser une commune : La commune est dans la médiane nationale.

### 3.3 Etat de la dette

Au cours de l'année 2020, la collectivité a souscrit un emprunt auprès de l'agence France locale pour l'achat de la grange, future salle communale, pour un montant de 90 000 euros à un taux de 0.10% remboursable sur 5 ans. La commune a contracté un emprunt de 160 000 € en 2021 à un taux de 0.72% sur 15 ans pour l'achat de la propriété en centre bourg. Deux emprunts sont donc en cours pour un capital restant dû au 31/12/2021 de 236 528.67 € soit un remboursement pour l'exercice 2021 de 17964.02 €

Etat de la dette au 31/12/2021 : 236 528.67 €

Montant des amortissements 2021 : 17 964.02 €

Montant des intérêts 2021 : 83.26 €

### Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031
1879	ACHAT BOURG LOGEMENT	11 198.84	11 282.84	11 282.84	11 282.84	11 282.84	11 282.84	11 282.84	11 282.84	11 282.84	11 282.84
2020-1518	ACHAT GRANGE	18 047.28	18 047.28	18 047.28	18 047.28	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL SELECTION</b>		<b>29 246.12</b>	<b>29 330.12</b>	<b>29 330.12</b>	<b>29 330.12</b>	<b>11 282.84</b>	<b>11 282.84</b>	<b>11 282.84</b>	<b>11 282.84</b>	<b>11 282.84</b>	<b>11 282.84</b>

Cet endettement est compensé par le fait que les élus ne prennent aucune indemnité de fonction à la commune

En effet selon les barèmes en cours l'économie pour la commune s'élève à **21 142.80 €** par an.

Circulaire du 09/01/2019	Article L 2123-23 du CGCT	Montant
Indemnité Maire		991.80 €
Indemnité Adjoint		385.05 €
Indemnité Adjoint		385.05 €
Indemnité mensuelle brute		1 761.90 €
Nombre de mois		12.00 €
Indemnité annuelle brute		<b>21 142.80 €</b>

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/le-regime-indemnitare-des-elus>